

Conseil municipal du 13 octobre 2021

Présents : A Flacher J Gery, J Limone, B Bardy, A Cluzel , V Canet, M Rouchouse, P Dupinay, E Blanc, J Brunet, J Giraud, M Navez

Excusés : N Degand, Y Grange

1. Acquisition Boulodrome privé

Le conseil municipal décide de se porter acquéreur du boulodrome privé pour la somme de 30000 € et charge le notaire de la commune de formaliser cette acquisition.

Il faut envisager dès maintenant quels sont nos projets et prévisions de ce que l'on souhaite faire avec ce lieu. Le maire précise que toute dépense nouvelle de fonctionnement entraînée par cette acquisition devra être couverte par une recette de fonctionnement.

On peut supposer que la Région et le Département renouvelleront les programmes d'aides aux communes mis en place lors du mandat précédent ce qui pourra, le moment venu, aider la commune à réaliser les investissements nécessaires pour ce bâtiment.

2. Mise en place des 1607 heures annuelles, mise en conformité avec la loi

Notre employé communal à temps complet effectue 35 h par semaine suite au passage de la semaine à 35 h en 2001. Certaines communes avaient instauré des systèmes dérogatoires et ne faisaient pas faire 35 h à leurs personnels (30 h, 32 h selon les communes) tout en leur payant 35 h. La loi les oblige à se mettre en conformité au plus tard au 1er janvier 2022.

Pour notre commune, une délibération de régularisation doit être prise ce qui n'avait pas été fait en 2001. Accord du conseil.

3. Renforcement réseau électrique route de Limonne , secteur de la Flachère (Projet SIEL)

Un renforcement de réseau doit être effectué et le transformateur sur poteau de la Flachère doit être remplacé. Trois possibilités sont envisagées par le SIEL chargé de ce renforcement :

- installation d'un nouveau transformateur au sol et maintien du câble aérien existant
- installation d'un nouveau transformateur au sol et remplacement du câble aérien
- enfouissement réseaux

Le SIEL a contacté la commune pour évoquer la 3e solution qui permettrait d'enfouir le réseau basse tension, le réseau cuivre et fibre, le réseau éclairage public, avec participation de la commune sur certains tronçons.

Une étude doit être réalisée et des indications chiffrées doivent nous être fournies . Le conseil trouve l'idée intéressante mais se positionnera lorsque la part financière communale sera connue.

4. Information sur l'OAP Le Creux suite a la réunion du 13/09

Cet atelier a permis de discuter des différentes interrogations et solutions éventuelles (voir cpte rendu détaillé joint)

5 Décision budgétaire modificative pour l'achat d'un combi système taille haies télescopique et élagueuse

Devant l'intérêt de ce type de matériel pour le personnel de la commune facilitant et sécurisant le travail notamment d'élagage, le conseil accepte le devis des Ets MARTEL pour la somme de 1157 €.

6 Déclaration d'intention d'aliéner le DPU depuis la dernier réunion du conseil municipal

Maison d'habitation à Mérigneux et terrain à construire à Boudié.

7 Accord pour l'avenant N°1 de la Convention de délégation de services publics centre de loisirs « au pays des enfants » suite à l'entrée de la commune de Malleval qui entraîne une modification de la clé de répartition des charges

8 Questions diverses

- Combi sport de Pourzin : Il sera livré et monté par le fournisseur : la société HUSSON. L'entreprise Peyrard a effectué les travaux de maçonnerie qui vont être utiles au scellement
- Abribus route du Pontin financé par la Région : info post réunion : il a été installé lundi 18 octobre
- Rencontre avec un propriétaire d'une maison d'habitation de Guinot pour la réhabilitation de l'assainissement individuel des habitations du hameau. Présenté au départ comme une démarche collective pouvant regrouper 3 ou 4 habitations, après discussion il semble que ce soit plutôt 3 demandes conjointes groupées pour limiter les coûts . La commune va se renseigner auprès de la CCPR mais le conseil souligne qu'une participation ne pourrait être étudiée que si la démarche est vraiment collective, autrement dit une mini station traitant les effluents de toutes les maisons du hameau. Il est dommage que le recours à l'Agence de l'Eau qui proposait jusqu'en 2017 des aides de 3000 € par assainissement individuel n'ait pas été envisagé, à l'époque, par ces propriétaires.
- Marché communal: réunion de création d'un marché à vocation locale de quelques producteurs de notre commune ou des environs proches . Les règles à préserver : régularité, convivialité le début pourrait être en avril. A suivre.
- Réhabilitation des lagunes du bourg : le projet global est évalué à 560000 € qui se répartissent comme suit :
 - o remplacement des bassins par des filtres à roseaux : 445000 €
 - o remplacement du collecteur du secteur pré Dumas : 55000 €

- curage des bassins, stockage des boues : 30000 €
- frais divers : maîtrise d'oeuvre, relevés topographiques, étude géo technique, recherche d'amiante... 30000 €

Pour l'instant, seul l'Etat a accordé une subvention de 20 %, l'Agence de l'Eau et le Département n'ont plus de crédits sur 2021. Nous représenterons notre dossier d'ici la fin de l'année 2021 pour tenter de nouveau notre chance.

- Programme de voirie 2022 : sera présenté au prochain conseil de même qu'est envisagée la réfection des allées du cimetière
- Tennis club de st appolinard . la réfection de la peinture du sol du court de tennis conservé est souhaitée par l'association. La mairie est en attente du devis ; ces travaux pourraient avoir lieu au printemps prochain

Commissions intercommunales

- Commission piscine : c'est un projet coûteux qui ne pourra se réaliser que si la CCPR obtient un maximum de financements publics. A suivre.
- Commission culture : pass sanitaire obligatoire depuis le 21 juillet. Le cinéma et la médiathèque ont eu moins de participants . Un musée numérique itinérant est acté
- Commission environnement : le projet d'une nouvelle déchetterie dans le secteur de l'Aucize est abandonné. On s'oriente vers un agrandissement de la déchetterie actuelle ; de nouvelles colonnes de tri vont être mises en place et aussi de nouveaux emplacements car le tri va s'intensifier (pots de yaourts, plastiques d'emballage...) Du fait du manque de soin apporté dans le tri par certains usagers indécents, on note beaucoup de refus de tris qui génèrent des recettes moindres par la collectivité alors que les taxes augmentent beaucoup (TGAP)
- Réunion syndicat des 3 rivières : les eaux pluviales doivent être rejetées préférentiellement sur la parcelle des propriétaires donc privilégier le plus possible les puits perdus, les récupérateurs. Problème des zones inondables de Chavanay et Malleval avec le retenue des s eaux en amont .

Prochaine réunion mercredi 17 novembre 2021 à 20 h